



LES OGM NI DANS NOS CHAMPS, NI DANS NOS ASSIETTES... NI ICI, NI AILLEURS !

Les défenseurs des OGM nous affirmaient que ces "fleurons de la technologie" devaient réduire la faim dans le monde, nous rendre un environnement sain et sans pesticides, produire des médicaments.

En réalité, depuis quinze ans qu'ils existent, la faim dans le monde n'a pas reculé et, bien au contraire, la culture des OGM (**O**rganismes **G**énétiquement **M**odifiés) a poussé des milliers de petits paysans à la ruine et au suicide.

Si pendant les deux à cinq premières années cela permet de réduire l'utilisation des herbicides, après cinq à sept ans, on utilise plus de ces produits que pour les variétés non-OGM. Ce n'est pas une surprise quand on sait que ce sont les mêmes qui vendent les graines modifiées... et les herbicides qui vont avec.

Contre les ravageurs, l'insecticide n'est plus épandu "au bon moment" sur les plantes mais produit, en permanence, par celles-ci et répandu dans la nature tout au long de la vie des végétaux. Il faut ajouter que tous ces toxiques sont conservés dans les plantes jusqu'à leur consommation par les humains directement ou indirectement.

Les produits pharmaceutiques peuvent être fabriqués à l'identique avec d'autres procédés moins dangereux pour l'environnement. De plus, quel crédit accorder aux discours rassurants de sociétés qui sont les premières coupables de la dégradation de notre environnement, donc de notre santé.

La seule raison d'être des OGM c'est qu'ils sont les instruments choisis, par une poignée de sociétés agrochimiques, pour mettre sous leur coupe l'agriculture et donc l'alimentation mondiale.

Parmi celles-ci, il s'en trouve d'authentiquement criminelles : **Monsanto**, avec six autres firmes américaines, a fabriqué une des plus terribles armes chimiques utilisées pendant la guerre du Vietnam : l'**agent orange**.

Le tribunal correctionnel d'Orléans a relaxé, le vendredi 9 décembre 2005, les 49 Faucheurs Volontaires poursuivis pour le fauchage, en 2004 et 2005, de parcelles de maïs génétiquement modifié. Ces parcelles avaient étéensemencées par le géant américain de l'agrochimie : Monsanto. Le tribunal a reconnu le bien fondé de "l'état de nécessité" de leur action.

Cet état de nécessité résulte *"du danger actuel de diffusion incontrôlé de gènes provenant des organismes génétiquement modifiés, dont la dissémination avait été autorisée, contrairement au droit constitutionnel à un environnement sain"*, a indiqué le tribunal.

Cette première victoire est due, tout autant, aux actions des Faucheurs dans les champs qu'aux campagnes d'information vers le public qui sont menées par les Faucheurs et de nombreuses autres organisations.

Dans l'Hérault les Anti-OGM ont régulièrement dénoncé la vente de produits contenant des organismes génétiquement modifiés. Nos actions ont sans doute été entendues car les produits "étiquetés OGM" (c'est à dire qui en contiennent plus de 0,9 %), refusés par une large majorité de la population, ont tendance à disparaître des rayons.

Les risques de consommer involontairement des produits OGM demeurent car la réglementation sur l'étiquetage OGM ne concerne PAS les produits animaux, ou issus d'animaux nourris aux OGM. Exemple : la VIANDE, le POISSON, le LAIT, les FROMAGES, le BEURRE ou les ŒUFS, les ALIMENTS POUR BÉBÉS et les PLATS PRÉPARÉS.

De plus, les produits commercialisés contiennent, la plupart du temps, de nombreux additifs pouvant être extraits d'OGM : lécithine de soja, caramel, aspartame, malt, amidon, arômes artificiels, etc.

NOVONORDISK, leader du secteur des arômes artificiels, affirme que **90% de ses arômes sont issus d'OGM**. L'**aspartame**, présent dans tous les produits "light" est fabriqué par une filiale de la firme agroalimentaire Monsanto.

Certains scientifiques, les géants de l'agroalimentaire et la plupart des "politiques" affirment que les OGM ne sont pas dangereux pour la santé.

Souvenez-vous ! Ce sont souvent les mêmes qui prétendaient :

- Que pour l'amiante, il n'y avait pas de problème,
- Que le nuage de Tchernobyl... s'était arrêté aux frontières du pays,
- Qu'il n'y avait pas de risque de contamination... avec le sang,
- Que les farines animales ne pouvaient pas transmettre... la maladie de la "vache folle".

Des études publiées dans des revues scientifiques démontrent la dangerosité de la consommation d'OGM.

Le principe de précaution s'impose.

Nous devons exiger que la réglementation sur l'étiquetage s'applique à tous les produits !

Chacun d'entre nous a le droit de savoir ce qu'il mange et de décider

s'il veut mettre dans son assiette des produits sains ou des "fleurons de la technologie".